

EDITO

Soyons visibles !

Chères amies, chers amis,

S'imposer dans les débats politiques et de société, s'emparer de nouveaux sujets et se mobiliser pour "exister", c'est ce que je vous propose en ce début d'année.

Saisissons tout d'abord l'occasion du grand débat national pour faire valoir nos droits et faire entendre nos voix, notamment en vue de la Conférence nationale du handicap. Parce que nos sujets de préoccupation sont nombreux et que les personnes en situation de handicap et leurs proches sont les experts de leur quotidien, nous les appelons à participer à la consultation en ligne du gouvernement et aux débats qui auront lieu sur le terrain. Et nous envisageons une consultation parallèle... À découvrir en février.

Investissons également de nouveaux champs d'action. Après la culture qui se déploie fortement dans l'association depuis plusieurs mois, le sport sera à l'honneur, avec l'appui d'une cheffe de projet dédiée. Une évidence au regard de notre engagement dans le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

En parallèle, encourageons le plus de personnes possible à nous rejoindre avec le renouvellement de nos conseils et de nos commissions nationales. Plus nous serons nombreux à être engagés dans l'association, plus nous aurons de poids et de visibilité pour porter les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Enfin, soyons fier.e.s de ce que nous sommes et de nos actions ! C'est notamment le propos des programmes vidéos que nous développons pour valoriser acteurs et initiatives d'APF France handicap.

En 2019, ayons ensemble le "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir".



Alain ROCHON,
Président d'APF France handicap

À LA UNE

Dans le cadre du grand débat national, APF France handicap lance sa propre plateforme. Contribuez sur :

<https://participer.apf-francehandicap.org/>

Rubrique : « Le grand débat national »

LE CHIFFRE DU MOIS

4 000 athlètes en situation de handicap participeront aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui ont été attribués à la ville de Paris.

ACTUALITÉ 2 à 4

- Prenez la parole pendant le grand débat
- Les ascenseurs obligatoires à partir de trois étages
- Emploi : la réforme au milieu du gué

VIE ASSOCIATIVE 4

- Élections APF France handicap : c'est maintenant !

EMPLOI 5

- SEP : rendre le travail possible

OFFRE DE SERVICE 6

- Conseil national des usagers : toujours plus à l'écoute

INITIATIVE RÉSEAU 7 et 8

- Délégation du Puy-de-Dôme : usagers et adhérents piquent la place !
- Foyer d'accueil médicalisé d'Imphy : un bras robotisé pour les repas

APF ENTREPRISES 9

- Entreprises adaptées : les nouvelles passerelles vers le milieu ordinaire

ARTS & CULTURE 10 et 11

- En Roue Libre, une « aventure handicapable »

SPORT 11

- APF France handicap se lance dans le sport

APF LAB 12

- APF Conseil : valoriser l'expertise des personnes en situation de handicap

COMMUNICATION 13

- Nouvel Intranet : 4 mois avant le lancement
- Des vidéos pour accompagner votre communication

LA PHOTO DU MOIS 14

- Un moment inoubliable !

ACCESSIBILITÉ 14

- Pour une accessibilité tournée vers l'usage

JEUNESSE 15

- Le rendez-vous jeunesse APF France handicap

AGENDA 16

- Les rendez-vous APF France handicap du 1^{er} semestre 2019

Prenez la parole pendant le grand débat

Alain Rochon invite les adhérents d'APF France handicap à profiter du grand débat national pour faire remonter les préoccupations des citoyens handicapés.

Cela ne vous aura pas échappé : l'heure est au grand débat. Le gouvernement a engagé "ce dialogue national" pour « envisager des solutions pour l'avenir du pays sur des problématiques majeures ». Des débats locaux seront organisés, d'ici mi-mars 2019, par les collectivités locales, des associations ou bien encore de simples citoyens. Tout le monde peut également contribuer en ligne, sur une plateforme numérique dédiée (<https://granddebat.fr/>). Une synthèse sera rendue publique en avril.

Être audibles et visibles

APF France handicap invite ses adhérents à y prendre part. Certes, le président de la République et les ministres n'ont pas fait mention des

questions relatives au handicap et à la précarité. Le grand débat sera structuré en quatre thèmes couvrant « les grands enjeux de la nation » : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'État des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté.

Mais « nous considérons que c'est une opportunité pour faire entendre les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille », explique Alain Rochon, le président d'APF France handicap. « Il est important que les préoccupations des personnes en situation de handicap remontent fortement, poursuit-il. Il est tout aussi essentiel qu'elles soient visibles dans les espaces où auront lieu ces débats. C'est une démarche qui s'inscrit dans

la promotion du pouvoir d'agir portée par notre projet associatif. »

Conférence nationale du handicap

Surtout que le calendrier est favorable. La Conférence nationale du handicap, qui s'échelonne tout au long du premier semestre 2019, sera clôturée en juin par le président de la République. Il doit y présenter des mesures. Quelques semaines seulement après la fin du grand débat. C'est donc le moment ou jamais de faire entendre la voix des citoyens en situation de handicap. APF France handicap a d'ailleurs diffusé un communiqué de presse le 17 janvier dernier sur ses positions et ses attentes. ● F.S.

DERNIÈRE MINUTE !
 APF France handicap lance sa propre plateforme.
 Contribuez sur :
<https://participer.apf-francehandicap.org/>
 Rubrique :
 « Le grand débat national »

Les ascenseurs obligatoires à partir de trois étages

Les ascenseurs seront bien obligatoires dans tous les immeubles d'au moins trois étages. La seconde version du décret est conforme à l'engagement du Premier ministre, contrairement à la première. Une victoire qui ne compense pas le recul de la loi Élan.

Un haut après des bas. Et débats. Les ascenseurs seront désormais obligatoires dans tous les immeubles neufs d'au moins trois étages, en plus du rez-de-chaussée (R+3). Le nouveau projet de décret, transmis mi-janvier

pour avis au Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), n'impose plus aucune autre condition. APF France handicap a donc obtenu gain de cause. Le dernier épisode d'une histoire à rebondissements. ● ● ●





De longue date, les associations de personnes handicapées réclament un abaissement du seuil à partir duquel un ascenseur est obligatoire, fixé à 4 étages (R+4). En vain. La dernière tentative de conciliation, en 2014, sous l'égide de la sénatrice Champion, se solde par un échec.

Une promesse pour faire passer la loi Élan

Le vote de la loi Élan va changer la donne. Le texte, définitivement adopté en octobre par le Parlement, ramène de 100 % à 20 % la part de logements devant être totalement accessibles dans les immeubles neufs. Un véritable recul des droits. Pour faire passer la pilule, le Premier ministre décide donc de lâcher du lest sur les ascenseurs. « Nous allons, par voie réglementaire, dans les mois qui viennent, rendre obligatoire la construction d'ascenseurs dans les immeubles de

trois étages et plus », déclare Édouard Philippe, le 27 septembre.

Mais le premier projet de décret, fourni au CNCPH en décembre, ne respecte pas cet engagement. Il stipule qu'un ascenseur deviendra obligatoire à partir de trois étages au-dessus ou en dessous du rez-de-chaussée (R+3), uniquement si l'immeuble compte, par cage d'escalier, au moins douze logements en étages. Concrètement, une construction de trois étages avec quatre appartements au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, quatre au deuxième et trois au troisième (soit quinze appartements au total, dont onze en étages) n'y sera pas soumise. Pire encore, certains immeubles de quatre étages, voire plus, y échapperont désormais. Inacceptable pour APF France handicap qui monte aussitôt au créneau.

Un petit progrès après un grand recul

Un mois plus tard, le gouvernement accepte de corriger sa copie. Il supprime le nombre minimal d'appartements figurant dans le décret. Les ascenseurs deviendront donc obligatoires dans tous les bâtiments d'au moins trois étages. APF France handicap s'en est félicitée, dans un récent communiqué publié avec le GIHP.

Mais ce progrès « ne doit pas occulter le recul de la loi Élan, souligne-t-elle. Ce quota touche gravement à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et va à l'encontre du respect du droit au logement et du processus de transition inclusive. » ● F.S.

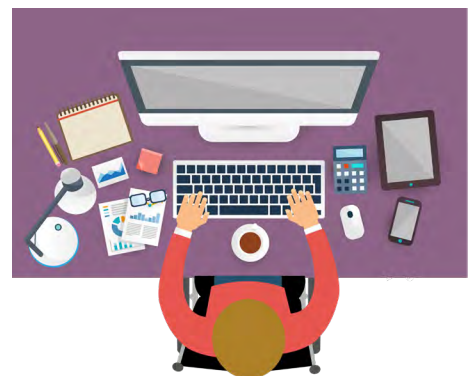
Emploi : la réforme au milieu du gué

Tous les décrets d'application de la loi réformant l'emploi des travailleurs handicapés devraient être pris d'ici la fin du premier semestre. D'ici là, la seconde phase de concertation aura débouché sur des propositions sur la rénovation de l'offre de service.

Le gouvernement a encore du boulot pour mener à bien la réforme de l'emploi des personnes handicapées. Certes, une première étape a été franchie avec l'adoption de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, en septembre. Son article 67 refonde l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Il satisfait plusieurs des revendications qu'APF France handicap avaient défendues durant la première phase de concertation : maintien du taux d'emploi de 6 % de

personnes handicapées, suppression des dérogations dans la fonction publique, etc.

D'autres points, par contre, inquiètent l'association. Comme le nouveau mécanisme de prise en compte des contrats passés avec les entreprises adaptées (EA), les établissements et services d'aide par le travail (Ésat) et les travailleurs indépendants handicapés. Jusqu'à présent, ils venaient gonfler le taux d'emploi des travailleurs handicapés de ces employeurs.



Désormais, seul l'emploi direct est pris en compte même si le montant des contrats sera, pour partie, déduit de la contribution due à l'Agefiph (le fonds pour le secteur privé) ou au FIPHFP (pour le secteur public) par les établissements n'atteignant par l'objectif des 6 %. Toutes ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020.



Pas de réforme structurelle du financement

Les décrets d'application, sans lesquels la loi ne reste qu'un morceau de papier, devraient être publiés d'ici la fin du premier semestre. APF France handicap sera particulièrement attentive aux règles de déduction qui s'appliqueront aux prestations des EA et des Ésat. Mais surtout au mode de calcul de la contribution à l'Agefiph et au FIPHFP.

« Il faut que ces deux fonds disposent des moyens d'intervention nécessaire pour une politique publique offensive pour l'emploi des personnes handicapées, insiste Véronique Bustreel, la conseillère emploi de l'association. Mais le problème structurel demeure puisque

le gouvernement n'a pas réformé en profondeur et durablement leur mode de financement. » Il a en effet conservé le principe d'une contribution dont le montant diminue lorsque le taux d'emploi augmente. Plus les employeurs comptent de personnes handicapées, moins elles versent d'argent à l'Agefiph et au FIPHFP alors même que les besoins restent très importants puisque le nombre de travailleurs handicapés ne cesse de croître.

Et les licenciements pour inaptitude ?

Une seconde phase de concertation est en cours. Elle vise à rénover l'offre de service d'accompagnement à l'emploi des personnes en situation

de handicap. Cinq chantiers ont été ouverts : le chaînage des acteurs, les modalités d'accompagnement, la formation, les engagements des employeurs et la plateforme d'informations et de services. Les groupes de travail devront rendre leurs propositions d'ici fin avril. « Mais un thème central est absent des discussions, regrette Véronique Bustreel : les licenciements pour inaptitude et la prévention de la désinsertion professionnelle. Le gouvernement nous a expliqué qu'il sera traité dans le cadre du chantier santé au travail qui doit s'ouvrir courant 2019. C'est regrettable car il est indissociable du maintien dans l'emploi... et donc de l'offre de service en discussion. » ● **F.S.**

Élections APF France handicap : c'est maintenant !

Les mandats 2019-2023 sont en cours de renouvellement pour **les conseils APF de département et de région, pour la commission nationale politique de la jeunesse, et des groupes de la commission nationale politique de la famille : parents d'enfants en situation de handicap, parents handi et proches.**

D'ici le mois de mai, ce sont plus de 700 adhérents qui y seront élus et qui porteront localement les revendications d'APF France handicap.

Le 11 février 2019 est la date de clôture du dépôt des candidatures.

Tenez-vous prêt.e.s à partir du 25 février, vous serez appelé.e.s à voter pour élire le Conseil APF de votre département.

Retrouvez toutes les informations et modalités de candidature sur [le blog mouvement](#). ●



SEP : rendre le travail possible

Le collectif Travail & SEP a mis en ligne une plateforme web d'informations qui rassemble témoignages, bonnes pratiques et propositions pour les décideurs.

Non, il n'est pas impossible de concilier sclérose en plaques et vie professionnelle. Et le collectif Travail & SEP, dont fait partie APF France handicap, entend bien le démontrer. Le chantier est ambitieux. Avec un diagnostic posé en moyenne à 29 ans, la survenue de la sclérose en plaques freine souvent les jeunes actifs en plein élan. Selon les résultats d'une étude menée en avril 2017, 87 % des personnes atteintes de SEP interrogées considèrent que leur maladie constitue un obstacle pour trouver un travail. Et près d'une personne sur deux estime que son diagnostic a un impact direct sur son évolution de carrière.

15 % de la population active

APF France handicap s'est impliquée dans ce collectif, dès sa création, en 2016, à l'initiative du laboratoire Roche. « 25 % de nos adhérents sont atteints de SEP, justifie Véronique Bustreel, la conseillère nationale emploi de l'association. Cette maladie est parfois invisible. Elle s'accompagne souvent de fatigabilité. Et sa chronicité et son évolutivité la rendent imprévisible. Mais les travailleurs qui bénéficient d'un accompagnement et d'aménagements adéquats peuvent mener une vie professionnelle épanouie.

Il est donc important qu'APF France handicap s'engage. D'autant que ce qui vaut pour la SEP vaut pour toutes les maladies chroniques évolutives qui touchent 10 millions de personnes, soit 15 % de la population active. »

Témoignages d'ambassadeurs

Le collectif veut sensibiliser les chefs d'entreprise, les autorités et le grand public au fait que la SEP n'altère pas nécessairement la motivation, les compétences ou la capacité à travailler. Il a mis en ligne, sur la plateforme web d'information travailetsep.voixdespatients.fr/, les témoignages de cinq salariés et de leur employeur. Une manière vivante de valoriser les bonnes pratiques. Chefs d'entreprise et dirigeants des ressources humaines peuvent également y trouver les conseils vidéo d'un spécialiste sur le maintien à l'emploi et l'intégration de personnes atteintes de SEP.

Pour les proches aidants aussi

De plus, les membres du collectif - APF France handicap, Unisep, la Ligue française contre la sclérose en plaques et Roche - ont formulé des propositions concrètes, à l'attention des pouvoirs



publics. Instaurer l'indemnisation du congé de proche aidant de personnes dont la maladie chronique figure sur la liste des affections de longue durée de l'Assurance maladie. Sanctuariser les crédits publics pour la politique d'emploi des personnes en situation de handicap. Ou bien encore inciter et accompagner la mise en place d'un référent handicap au sein des entreprises de 250 salariés et plus. ● **F.S.**

Conseil national des usagers : toujours plus à l'écoute

Renouvelée en décembre, l'instance nationale de représentation des usagers aborde son nouveau mandat avec un projet associatif qui veut favoriser l'autodétermination. De quoi stimuler ceux qui cherchent à porter toujours plus haut la parole des personnes en établissements et services.

En 2002, les conseils de la vie sociale (CVS) ont été institués par la loi. Mais le conseil national des usagers (CNU), d'un an leur aîné, ne doit, lui, son existence qu'à la volonté d'APF France handicap de se doter d'une représentation nationale de ses usagers. Pour faire remonter leurs attentes, prendre en compte leur parole, développer les pratiques innovantes et les réponses inclusives.

Le CNU a aujourd'hui l'âge de la majorité. Et entend faire de son nouveau mandat celui d'une écoute encore plus active. « Nous aimerions lancer une plate-forme de discussion participative, explique Michel Lalemant, qui se représente à sa présidence. Aujourd'hui, les réunions régionales et les compte-rendu des CVS sont nos principales sources d'information. Mais on pourrait imaginer un appel à contributions sur des sujets qui posent souvent question. »

Une représentation en interne mais aussi à l'externe

Un mandat où il sera plus écouté aussi. « Nous travaillons de plus en plus avec les commissions du CA sur la vie quotidienne des usagers », poursuit Michel Lalemant. Il aimerait que le CNU soit plus associé aux démarches auprès des organismes de tutelle. « On parle des usagers pour les hôpitaux mais très peu dans le médico-social. »

Pourtant, les sujets de discussion ne manquent pas. « Il y a encore des établissements où les résidents n'ont droit qu'à une douche par semaine, note Annie Léopold, élue du collège polyhandicap. J'ai eu aussi connaissance d'un jeune aveugle qui demandait au CVS s'il pouvait utiliser sa canne dans l'établissement. » Le CNU a en effet pour mission de guider les CVS dans l'exercice de leurs fonctions.



Les nouveaux membres du CNU, fraîchement élus pour 3 ans

Guider les CVS, partager les bonnes pratiques

Tout comme de favoriser le partage de bonnes pratiques. « Pour les élections du CVS du foyer de Bouffémont, 11 candidats se sont présentés sur 53 résidents. Cela a suscité la curiosité, relève Suzanne Malissard, chef de projet innovation et développement. Du coup, leur méthode sera expliquée dans la prochaine lettre du CNU. »

Avoir une vue d'ensemble, retrouver une dynamique de groupe... C'est ce que souhaitait Sabrina Bazaille Cislighi. Nouvelle élue du collège enfance, elle a noté les difficultés à entretenir des liens avec les autres parents. « Ils sont surchargés et ne font appel au CVS qu'en dernier recours. J'ai été plus souvent sollicitée comme maman dynamique que comme élue », explique-t-elle. Elle aura donc à cœur de défendre les droits des enfants. Tandis qu'Annie Léopold réaffirmera toute l'importance de représenter les personnes polyhandicapées. En un mot, la nécessité de porter la parole de tous les usagers. Y compris celle des plus démunis. ● C.M.

Toute la diversité de l'offre de service

Le CNU compte 25 membres élus pour trois ans. Ils sont répartis en 5 collèges.

- enfance
- accueil et hébergement adulte
- domicile adulte
- polyhandicap
- travail adapté

Contact : cnu@apf.asso.fr

<http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr>

Délégation du Puy-de-Dôme : usagers et adhérents piquent la place !

En partenariat avec la ville de Clermont-Ferrand, la délégation du Puy-de-Dôme a mené une action originale pour faire respecter les places de parking réservées.

« *J'en ai pour 5 minutes...* » Telle est la classique justification des automobilistes valides qui se garent sur les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap. Pour endiguer ces incivilités, les adhérents d'APF France handicap 63 ont repris cette phrase à leur actif. Le 13 décembre, ils ont mené une opération intitulée « *J'en ai pour 5 minutes* ». Ce jour-là, la situation a été inversée : les places disponibles ont été occupées par une dizaine de fauteuils roulants, obligeant les conducteurs valides à tourner en rond pour se garer...

Pas de macaron, pas de place !

Pour expliquer le motif de l'opération, une pancarte « *J'en ai pour 5 minutes* » posée sur chaque fauteuil ainsi qu'un stand d'information informaient les conducteurs et les passants. L'opération a été agrémentée de chansons très connues dont les paroles ont été revisitées par les bénévoles de la délégation. Ainsi, l'introduction du tube de Zazie "Je tourne en rond" est devenue « *Je suis un homme handicapé et j'trouve pas d'place pour me garer. Moi je tourne en rond, je tourne en rond* ».

Une piquûre de rappel

« *Nous avons choisi cette période car pendant les fêtes, les gens respectent moins les places réservées, trop occupés à effectuer leurs achats*, souligne Vivien Robert, assistant territorial de la délégation du Puy-de-Dôme. *La presse nous a bien suivis et ce fut notre meilleure opération de l'année en termes de retour média. La couverture médiatique a été assurée par la presse écrite locale, les radios - France Bleue,*



Radio Scoop - et la télévision. France 3 a diffusé un long reportage avec une invitation en direct sur le plateau pour débattre de la problématique. »

Sur l'ensemble de son parc de stationnement, la ville de Clermont-Ferrand a créé 5% de places dédiées aux conducteurs en situation de handicap. À ce titre, la municipalité a cautionné l'opération, en la présence de l'adjoint en charge de la circulation pendant la manifestation. « *Oui mais voilà, certaines personnes valides utilisent d'une manière récurrente ces places*, souligne avec indignation Nadine Delort, membre du conseil départemental. *Je me retrouve parfois dans l'impossibilité de me garer et donc de vivre comme tout le monde.* » Gageons que l'opération ait désarçonné quelques conducteurs récalcitrants... ● **C.B.**

Foyer d'accueil médicalisé d'Imphy : un bras robotisé pour les repas

L'équipe du FAM d'Imphy (58) coordonne la conception et la fabrication par ses usagers d'un bras d'aide à la prise de repas.

Porter une fourchette à sa bouche, un geste simple pour beaucoup mais impossible à réaliser pour les personnes dont les membres supérieurs sont déficients ou atteints de tremblement, d'athétose ou de douleurs chroniques. Pour résoudre cette problématique, Julien Oudin, ergothérapeute au FAM d'Imphy depuis dix ans et passionné de fabrication numérique, a fédéré une équipe afin de concevoir un bras robotisé d'aide à la prise des repas.

Faisabilité validée

« Ce n'est pas une prothèse, précise d'emblée l'ergothérapeute. C'est un dispositif de compensation pour porter les aliments à la bouche et cela à bas coût ! »

Dans le cadre de sa pratique professionnelle, Julien Oudin a présenté son projet à Besançon, en octobre dernier, lors du Marathon d'innovation en santé. Penchée sur ses plans pendant deux jours, une équipe de 17 étudiants ingénieurs en a validé la faisabilité. La nature innovante et réalisable à bas coût du projet lui a valu le prix du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Réalisation en interne

Étape suivante : la réalisation. Si aujourd'hui n'existent que quelques visuels informatiques et prototypes en carton, le projet avance. Au sein du FAM, deux jeunes élèves ingénieurs de l'Institut supérieur des ingénieurs de Franche-Comté s'y attellent. « Pour la réalisation, l'établissement dispose d'outils de fabrication numériques à la manière d'un Fab Lab*, précise Jérôme Moreau, adjoint de direction du FAM. À l'aide d'une imprimante 3D et de pièces disponibles en grandes surfaces de bricolage, le coût du bras ne devrait pas excéder 500 euros maximum. »



Un mode de diffusion hors norme

Autre défi relevé par l'équipe : l'accès au plus grand nombre. « Dans une dimension communautaire de partage, nous souhaitons d'une part rendre les plans libres d'accès et de droit et, d'autre part, faire réaliser l'objet par les résidents et les utilisateurs eux-mêmes », souligne Julien Oudin. À l'étude, un kit de matériel prêt à être assemblé pourrait être réalisé dans des établissements d'aide par le travail et des entreprises de l'économie sociale et solidaire d'APF France handicap Bourgogne. « Notre objectif est aussi de co-réaliser le bras avec des établissements scolaires et des étudiants pour apporter une dimension pédagogique à ce projet », précise Julien Oudin. Une co-création propice à la sensibilisation au handicap. ● C.B.

* Fab Lab : lieu qui met à disposition au public des machines-outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets.

Entreprises adaptées : les nouvelles passerelles vers le milieu ordinaire

Relever le défi du chômage des travailleurs handicapés, APF Entreprises et le gouvernement s'y emploient. Une nouvelle loi favorise l'inclusion en milieu ordinaire des travailleurs handicapés. Un enjeu fort pour les entreprises adaptées.

« C'est une loi qu'on a souhaitée. Nous y avons travaillé pendant un an et nous y croyons énormément ! » se réjouit Serge Widawski, Directeur national d'APF Entreprises. Cet engagement national a été signé en juillet 2018 entre le gouvernement et APF France handicap, l'Unepa et l'Unapei. Objectif : 40 000 nouveaux emplois à horizon 2022 dans les 800 EA.

Une enveloppe augmentée, un dispositif innovant

À la clef, des moyens concrets. Le projet de loi de finances (PLF) 2019 prévoit d'augmenter de 15 millions d'euros les aides que l'État verse aux entreprises adaptées. Et jusqu'à 500 millions d'euros de budget total annuel en 2022.

Outre l'apport financier, le modèle de l'EA est amené à évoluer. Il s'appuie toujours sur l'emploi de travailleurs handicapés pour leur proposer, en leur sein, un nouveau parcours professionnel centré sur une activité d'accompagnement vers l'emploi ordinaire, par le biais de contrats à durée déterminée : les "CDD Tremplin", d'une durée de quatre à 24 mois.



De gauche à droite : Franck Suzon, directeur APF Entreprises Alsace, David Gillig, salarié en CDD Tremplin dans le secteur électrotechnique, Matthieu Amiens, agent de maîtrise électrotechnique

Une nouvelle passerelle vers l'emploi

« J'ai signé avec un nouvel embauché le premier CDD Tremplin le 7 janvier dernier, précise Franck Suzon, directeur de l'EA d'Illkirch (67), forte de 165 salariés spécialisés en sous-traitance électrotechnique et en électronique. Cet homme était chômeur depuis quatre ans, licencié pour inaptitude du fait de sa pathologie. Dans le cadre du dispositif, il sera formé dans notre entreprise. Son tutorat sera assuré par des agents de maîtrise experts dans leur fonction, encadrants ou chefs d'atelier. »

Pour déboucher sur l'emploi en milieu ordinaire, les CDD Tremplin seront positionnés sur des métiers porteurs, dans le support et le développement informatique, la qualification logicielle, la conception assistée par ordinateur ou des métiers de l'industrie comme la soudure ou les techniques du froid par exemple.

Pour accueillir ces travailleurs handicapés en milieu ordinaire, reste à préparer les entreprises classiques. Un autre challenge pour les EA car le taux actuel de travailleurs handicapés en milieu ordinaire plafonne en moyenne encore à seulement 3,4 % ! ● C.B.

En Roue Libre, une « aventure handicapable »

Retour sur le spectacle des Passe-Murailles avec Gaël Le Cornec, adjoint de direction au Foyer de vie de Quimper (29).

Comment est née la troupe Les Passe-Murailles ?

À l'occasion de la galette des rois en janvier 2015, nous avons invité la compagnie Sucre d'orgUe pour une représentation. De cette rencontre est née l'envie de partager avec les deux artistes, Michèle Le Porcher et Loïc Toularastel, les arts artistiques sous différentes formes : marionnettes, ombres chinoises, chanson, art du cirque. Au fil de nos échanges nous avons exprimé "maux" et "bonheurs" de nos vies respectives. Cette nouvelle forme d'expression, nous avons souhaité la partager avec le plus grand nombre. Et l'envie de créer un spectacle vivant "En roue Libre" nous est venue tout naturellement.

Quels ont été les obstacles à surmonter ?

L'implication de départ n'a pas été simple, notamment du fait de la cohabitation d'individus aux tempéraments bien trempés. L'appartenance au groupe s'est construite tout au long des rencontres où chacun a pu mesurer l'intérêt de participer à une œuvre collective.

Il a aussi fallu faire avec les contraintes des uns et des autres, problèmes de santé, disponibilité des travailleurs d'Ésat, pour organiser des répétitions et maintenir une saine motivation. Au fil du temps, certains ont renoncé, d'autres se sont engagés.



Un autre obstacle, non des moindres, fut celui des finances. Faire jouer quinze personnes sur scène suppose impérativement la location de salles de spectacles accessibles équipées d'une scène suffisamment grande. Pour cette "création résidence", nous avons sollicité le Conseil départemental du Finistère et son action "culture solidaire". Il a financé en grande partie notre projet.

Comment vous êtes-vous organisés par rapport à votre quotidien au foyer ?

Nous sommes six à soutenir la prestation de la troupe : deux artistes professionnels dédiés à la mise en scène, à l'orchestration et à la conduite du spectacle et quatre "Ange Gardiens" (deux salariés et deux bénévoles) ayant pour mission

de soutenir le jeu des acteurs et de faciliter leurs mouvements sur scène. Cette "création résidence" est aussi une formule innovante où les artistes étaient présents une fois par semaine pour accompagner la création, soutenir la troupe.

Que vous apporte ce projet ?

Cet espace-temps partagé avec la troupe permet de percevoir la personne accompagnée comme étant autrement capable. C'est partager dans un autre contexte de rencontre, d'accompagnement, où le rapport humain se base moins sur la relation accompagnant /accompagné et plus sur une relation de groupe avec un objectif commun.

Et le public breton a été réceptif avec de belles réactions en direct où ●●●

●●● L'émotion est palpable, des rires, des silences, le claquement spontané des mains pour accompagner une chanson. L'échange avec les spectateurs à la fin du spectacle et leurs retours sont intéressants et appréciables.

Quels conseils donneriez-vous aux établissements qui souhaiteraient monter une troupe de comédiens amateurs ?

C'est difficile de donner des conseils, vu la singularité d'un tel projet. Avant tout, il faut se faire plaisir et se faire confiance, croire en ses rêves. Trouver

le sens commun et la bonne énergie pour répondre à l'enjeu collectif. Il est important d'exprimer ses frustrations au fur et à mesure et d'être bienveillant.

Avec tous ces ingrédients et les compétences de professionnels du monde du spectacle, vous pouvez mener de beaux projets.

La tournée se termine en juin 2019, quels sont vos projets pour la suite ?

Nous pensons d'abord à vivre le moment présent et à profiter pleinement de cette tournée. C'est très valorisant d'être reconnu, d'être applaudis par des gens qui ne nous

connaissent pas. Nous prévoyons aussi, avec l'aide du réalisateur et journaliste Yann Rivallain, une vidéo témoignage de cette aventure.

Nous ne savons pas encore si la troupe va continuer ou partir sur d'autres projets avec d'autres corps artistiques. C'est le souhait de certains. Des aventures individuelles pourront peut-être voir le jour. Rien n'est défini...

Pour les 20 ans du Pôle Keraman, le dernier spectacle de la tournée se tiendra le 20 juin 2019 à 18 heures, au Terrain Blanc de Penhars à Quimper.



APF France handicap se lance dans le sport

Un nouvel enjeu vient de s'ajouter pour l'association avec l'arrivée d'Aude Moulin Delalande, cheffe de projet Sport / Paris 2024.

D'où viens-tu Aude ?

Je suis issue d'une formation STAPS, Faculté des Sciences du Sport où j'ai suivi un cursus Management du Sport en parallèle d'un cursus Activités Physiques Adaptées.

Forte de cette double compétence, j'ai rejoint la Fédération Française Handisport où j'ai participé à l'organisation de nombreux événements nationaux ou internationaux comme les championnats du monde de foot fauteuil, les championnats du monde de para-athlétisme. Mes missions m'ont aussi permis de travailler sur cinq Jeux paralympiques, notamment ceux de Londres où j'étais en charge du Club France. J'ai eu la chance de côtoyer beaucoup d'acteurs du mouvement sportif, dont les athlètes paralympiques.

Quelle a été ta motivation à rejoindre APF France handicap ?

Après plus de dix années passées au sein du mouvement handisport, j'avais la volonté de m'ouvrir à de nouveaux horizons. De par mon parcours professionnel et universitaire, j'étais très motivée pour rejoindre la plus importante organisation française de défense des personnes en situation de handicap. Travailler sur un sujet nouveau pour cette association, le sport, dans un contexte d'organisation du plus bel événement sportif au monde à Paris en 2024, les planètes s'alignent rarement aussi bien !

Quelles sont tes missions ?

- Apporter mon appui à la représentation d'APF France handicap au sein du comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO).
- Coordonner l'ensemble des initiatives nationales et régionales sur le thème du sport : participation à des événements en amont des Jeux de 2024, mise en accessibilité des villes et sites d'accueil, mobilisation de bénévoles en situation de handicap.
- Proposer et organiser des événements APF France handicap d'ici 2024 en lien avec les différentes directions nationales concernées et la direction régionale Île-de-France en développant les partenariats.
- Promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap au sein des structures APF France handicap en s'appuyant sur des conventions avec les fédérations sportives.

As-tu un message à diffuser au réseau ?

Je vais reprendre les mots de Kareem Abdul Jabbar, basketteur : « *Un joueur peut être un élément crucial dans une équipe mais un joueur ne peut pas être une équipe à lui seul.* »

APF Conseil : valoriser l'expertise des personnes en situation de handicap

Former des intervenants en situation de handicap pour accompagner, former et sensibiliser les entreprises. Tel est l'objectif d'APF Conseil. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), cette structure a bénéficié d'un financement APF Lab pour développer des outils pédagogiques et de communication.

La réalité virtuelle au service de la sensibilisation au handicap. C'est ce qu'auront bientôt à leur disposition les intervenants d'APF Conseil en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La structure de services aux entreprises est en effet en train de se doter d'un parcours virtuel. Avec un casque comme dans les jeux vidéo !

« Un plus, selon Alix Déguène, cheffe de projet PACA. Le casque permet de simuler un handicap visuel, mais aussi physique ou sensoriel. Surtout, il évite la gêne que l'on pouvait parfois constater lorsque l'on proposait aux personnes de se mettre dans un fauteuil. Le casque, tout le monde a envie de l'essayer. »

Des outils ludiques et une expertise profane

Une sensibilisation plus ludique, donc. Conjuguée à une expertise profane. Celle des personnes en situation de handicap. En région PACA, elles sont une dizaine en cours de formation pour aller bientôt intervenir seules auprès des DRH pour le recrutement, d'équipes pour former le collectif au travail avec un collègue handicapé. Auprès de commerciaux aussi, ou encore de clients



ou d'étudiants pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

« Tous nos intervenants sont salariés, explique Alix Déguène. Sauf ceux dont le statut est incompatible avec une activité professionnelle. Là, ils interviennent comme bénévoles. Mais pour une personne en recherche d'emploi, c'est une opportunité d'être repérée par un DRH ou un manager. Les personnes sont valorisées dans leurs compétences et reprennent le chemin de l'entreprise. »

Baptême du feu pour la SEEPH 2018

L'activité démarre doucement avec néanmoins des clients prestigieux comme Vinci ou Apave. Avec surtout un partenariat avec la Banque Populaire qui a été l'occasion de faire des opérations de sensibilisation simultanées à Avignon, Nice et Marseille lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), en novembre dernier. « Il y a eu de très bons retours avec des discussions sur le handicap sans tabou », note Alix Déguène qui conclut que les préjugés commencent à sauter. ● C.M.

Nouvel Intranet : 4 mois avant le lancement

« Force est de constater que notre site réseau actuel n'est plus à la hauteur ! Devenu obsolète, et devant le besoin grandissant d'avoir accès à des informations riches et nombreuses, l'outil nécessite une refonte complète et pas seulement une amélioration ! insiste Prosper Teboul qui a lancé le projet de création d'un nouvel intranet en 2017. Notre ambition est de fluidifier la communication interne en proposant un site fonctionnel avec un accès rapide et facile à nos applications et documents. C'est aussi un bon moyen pour renforcer le sentiment d'appartenance à notre belle association. »

A noter : le futur intranet fait partie de la suite Office 365 que vous utilisez peut-être déjà pour vos mails, calendrier...

Ainsi, le projet a débuté fin 2017 par une étude de besoins auprès des directions métiers, des directions régionales et des structures. Au 1^{er} semestre 2018, un appel d'offres a été lancé et 3 prestataires ont été présélectionnés. Acensi, groupe conseil en systèmes

d'information, a été choisi pour nous accompagner tout au long du projet. Mozzaik365, solution retenue pour développer l'intranet, s'appuie sur SharePoint, outil déjà présent dans la suite Office 365.

Le projet est suivi par un comité de pilotage et un comité projet. Toutes les directions du siège y sont représentées, ainsi que les régions, territoires et établissements. Des ateliers

ont lieu chaque semaine pour décider du contenu et de la maquette.

Un panel utilisateurs composé d'une vingtaine de personnes avec des fonctions et profils variés a été constitué pour tester l'outil au fur et à mesure de sa construction.

Le nouvel intranet répondra aux enjeux et attentes suivants :

- un annuaire des personnes complet et facilement accessible
- un accès facilité à toutes les applications métier (ex : @cteurs+, Bluemedi, easysuite)
- une recherche d'information facilitée via un moteur de recherche plus performant
- une utilisation possible sur tous les supports tels que : ordinateur, smartphone, tablette
- la possibilité, pour les directions régionales et nationales, de publier et diffuser du contenu, ce qui remplacera le système des circulaires
- une présentation des informations en fonction des profils utilisateurs
- une gestion documentaire performante et rationalisée

Le lancement de la VI aura lieu courant juin 2019 et sera accessible au fur-et-à-mesure aux salariés cadres-dirigeants et aux élus associatifs, à l'ensemble des salariés puis aux adhérents avec mandat de représentation.

À suivre, au prochain numéro, une première maquette ...

Snoopy, Poséidon, Happy, U2...

Choisissez vous aussi le nom de votre nouvel espace de travail !

En cliquant sur le lien suivant, vous pouvez participer au nom du futur intranet :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=-w8Zl4EH8U6L-7X6DgAxxv5-SE-RnOulMjlaVoqyD9iJURTVHNINLWEIUQUZZSTNWNDdETUuwQ0NYUC4u>

Des vidéos pour accompagner votre communication

Depuis plus d'un an, la direction de la communication s'est lancée dans une politique de développement de contenus avec de nouveaux formats tels que la vidéo, en phase avec les attentes actuelles. Des "programmes vidéo APF France handicap" ont donc été créés afin de valoriser les acteurs, les expertises et les projets et actions de l'association partout en France. « Ces programmes sont marqués par l'authenticité des prises de parole et la place faite aux acteurs de l'association », précise Sylvaine Séré de Rivières, directrice du Plaidoyer et de l'Information.

Ainsi il existe déjà 3 programmes qui contiennent des vidéos courtes et sous-titrées :

#VoixAuChapitre : l'association donne la parole aux personnes en situation de handicap et à leurs proches sur leur vie quotidienne. De l'accessibilité aux ressources en passant par la compensation, 17 témoignages ont déjà été tournés.

Droits devant ! 5 vidéos d'ores et déjà dans ce programme qui apporte des réponses concrètes à des questions pratiques et/ou juridiques. Par exemple : « *Un médecin a refusé de me soigner parce que je suis handicapé. Que faire ?* »

Le + APF France handicap : une mise en avant des initiatives locales. Fashion truck, RePairs Aidants, Éstat la Chaussée... 11 vidéos sont déjà à disposition.

La direction de la communication ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisqu'elle prépare notamment un film institutionnel de présentation de l'association, une vidéo sur l'Ésean ou encore une série de vidéos sur les activités en délégation pour illustrer l'utilisation des dons et donner envie d'en faire !

Toutes les vidéos sont disponibles sur la chaîne YouTube d'APF France handicap : <https://urlz.fr/811M>

N'hésitez pas à les faire circuler sur vos blogs et sur les réseaux sociaux.

LA PHOTO DU MOIS

Un moment inoubliable !

Le 22 novembre dernier, deux personnes en situation de handicap et un bénévole de la délégation APF France handicap des Hautes-Pyrénées (65) ont découvert la magie d'un vol en montgolfière au-dessus de la campagne de Saint-Sever-de-Rustan (65) avec vue sur les Pyrénées. Grâce à un partenariat avec Cyclo Roue Libre, le cours du Lions Club de Lourdes et Harmonie Mutuelle, un second vol est prévu pour emmener 6 autres personnes.





Pour une accessibilité tournée vers l'usage

Rencontre avec Antonio-José Serra, membre de la commission accessibilité du Groupe d'Expert d'Usage (GEU) dans le Doubs et élu départemental depuis 8 ans.

Comment a été constitué le groupe et pourquoi l'avoir rejoint ?

La mise en accessibilité du Musée des Maisons Comtoises (25) a été l'élément déclencheur et à l'initiative de la création de ce GEU en 2013. J'y suis depuis sa création car cela apporte une réalité à nos remarques.

Quelles sont vos compétences et missions au sein de ce groupe ?

Paraplégique suite à un accident, j'apporte mon expérience dans le handicap moteur; les difficultés et les solutions développées au quotidien pour contourner les obstacles nourrissent cette expérience.

Depuis sa création, quelles sont ses évolutions ?

Le changement d'équipe lors des élections municipales de 2014 a apporté un souffle nouveau avec des élus qui ont compris ce qu'un GEU pouvait leur apporter sur le terrain : expertise, développement et propositions de solutions innovantes, mise en accessibilité prenant en compte la réglementation mais tournée vers l'usage, évolution de la loi... car la mission est en contact direct avec la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA).

Les techniciens font désormais systématiquement appel à nous : notre expertise ne grossit pas forcément le montant des travaux et va dans le sens d'une réelle qualité d'usage pour tous.



Sur quels types de besoins le groupe intervient-il le plus souvent ?

Principalement sur la mise en accessibilité nécessaire aux personnes relevant des quatre familles de handicap (moteur, visuel, auditif et mental) et demandant des apports techniques pour combler les deltas existants entre les possibilités de l'individu, ses limites et les différentes composantes de l'environnement.

Quels sont les obstacles que vous rencontrez le plus souvent ?

Le budget est souvent un frein, donc plus on intervient tôt, moins ça coûte cher... Message à faire passer !

Découvrez la vidéo teasing des Rencontres jeunesse

qui auront lieu à Amiens du 20 au 22 septembre 2019.

Lien YouTube :

https://youtu.be/UMfj4xbF_PE



FÉVRIER/MARS 2019



FÉVRIER-MARS 2019

Vote des adhérents



DU 11 AU 17 MARS 2019

Semaine nationale des personnes handicapées physiques



JUSQU'AU 15 MARS

Appel à participation au grand débat national

Plus d'infos : <https://granddebat.fr/>



27-28 MARS 2019

Salon Autonomic Sud

Toulouse

Plus d'infos :

<http://www.autonomic-expo.com>



8 MARS 2019

Publication du plaidoyer sur les femmes en situation de handicap

MAI 2019



DU 07 AU 14 MAI 2019

Mobilisation pour les 2 ans du quinquennat



30 MAI 2019

Journée mondiale de la SEP



17-26 MAI 2019

Fête du Sourire



MAI-JUIN 2019

Installation des nouveaux CAPFD et CAPFR



28 MAI 2019

Salon Handicap Emploi & Achats responsables

Paris

Plus d'infos :

www.salonhandicap.com

JUIN 2019



5 ET 6 JUIN 2019

Handica 2019

Lyon

Plus d'infos : <http://www.handica.com>



DATE LIMITE D'ENVOI : 30 JUIN 2019

**Les Cordées
Concours international de littérature et d'art postal**

Plus d'infos :

<http://lescordees.blogs.apf.asso.fr>



29 JUIN 2019

Assemblée générale des adhérents

Lille